

## Fondation Vasarely Une liquidation évitée



La Fondation Vasarely, otage des dissensions entre les héritiers de l'artiste, n'a finalement pas été liquidée, comme le

souhaitait Renaud Belnet, son ancien président.

La veille du conseil d'administration du 26 octobre, Pierre Vasarely, petit-fils de l'artiste, a obtenu du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence le report de ce conseil et la nomination d'un administrateur provisoire. L'avocat niçois Xavier Huertas a été nommé pour une période de six mois. Pour R. Belnet, la dissolution était la seule solution car la fondation est « menacée de ruine » en raison d'une « impasse financière sans issue » et du « blocage de son fonctionnement ». Après l'arbitrage qui a permis à la famille de récupérer l'intégralité des donations faites par l'artiste, le bâtiment de la fondation à Aix-en-Provence, inscrit à l'inventaire complémentaire des monuments historiques, ne recèle plus que 42 œuvres monumentales qui font partie de sa structure. « Dernière la volonté de dissoudre la fondation, il y avait un autre objectif : celui de faire disparaître toute trace du passé et de précipiter l'œuvre de mon grand-père et le terrain qui est constructible dans les bras de la ville d'Aix-en-Provence, affirme P. Vasarely, j'ai bon espoir que l'administrateur provisoire, une personne neutre, détermine ce qui s'est passé et ce qui peut être fait », souligne le petit-fils de l'artiste. Ce dernier se veut optimiste. Il estime que « des solutions de mécénat existent, mais que les donateurs ne viendront que quand la situation sera assainie ». « La désignation d'un administrateur provisoire va permettre cette prise de recul nécessaire à toute décision importante », déclare Maryse Joissains, la maire d'Aix-en-Provence qui attend « une vision claire de la situation, loin des tensions connues jusqu'alors ». Ces tensions ne sont toutefois pas prêtes de disparaître puisque de nombreuses procédures judiciaires sont en cours entre P. Vasarely et sa belle-mère, notamment à propos de la détention du droit moral. ■ A. B.



Arles

## La richesse économique du patrimoine

Selon les élus de la ville d'Arles, un euro public investi dans le patrimoine en génère dix dans l'économie locale. La commune a reçu 9 M€ d'aides publiques en 2006.

Christian Mourisard, adjoint au tourisme et au patrimoine de la ville d'Arles, en est convaincu : « Le patrimoine est l'un des leviers économiques de la ville ». Il est légitime de se demander si la restauration de monuments aussi prestigieux que le théâtre antique pèse plus sur le budget de la ville qu'elle ne rapporte à la dynamique économique. Arles accueille environ un million et demi de touristes par an, dont un tiers dit motiver son séjour pour y découvrir le patrimoine. D'après les chiffres fournis par la mairie, un euro public investi dans le patrimoine en génère dix. La Ville a demandé à l'Agence régionale du patrimoine de réaliser une enquête sur les retombées financières liées au patrimoine. « Le patrimoine, ce ne sont pas seulement 280 000 visiteurs dans les monuments, assure Ch. Mourisard, ce sont aussi des personnes qui arrivent par cars entiers, qui se restaurent, se logent, consomment et qui parfois achètent des résidences secondaires et emploient des artisans. »

### Les retombées du lobbying

D'après l'étude de l'Agence, l'économie locale est rythmée par les chantiers d'entretien et de restauration : tailleurs de pierre, marbriers, maçons, menuisiers, architectes, etc. À elle seule, la ville représente 15 % des besoins de restauration de la région et 40 % des besoins dans les Bouches-du-Rhône. Même si tous ces besoins ne sont pas couverts, Arles est la ville de la région la plus aidée par l'État et les collectivités dans le domaine du patrimoine. Ainsi, en 2006, 9 M€ ont été consacrés à des travaux de la « Petite reine des gaules » (les arènes) et de l'hôtel de ville, ou à des chantiers d'urgence : l'État intervient généralement à hauteur de 50 %, les autres collectivités se partageant le financement des 50 % restant. Cette générosité publique n'est pas le fruit du hasard car le patrimoine relève aussi d'une affaire de lobbying. Ainsi, en étant présente dans des instances de référence comme le réseau des sites du patrimoine mondial de l'Unesco, dont l'installation du siège est prévue en Arles, ou encore l'Alliance des villes européennes de culture (présidée par Arles) et l'association des villes d'art et d'histoire, la ville peut astucieusement peser sur des décisions budgétaires nationales ou européennes. Une juste compensation face aux contraintes économiques et urbanistiques qu'impose la préservation du patrimoine. Chaque année, la Ville consacre 125 000 € à l'entretien de son patrimoine courant. Une petite somme qui permet d'éviter une dégradation trop rapide et des interventions d'urgence onéreuses. Une autre façon de traduire dans les faits l'importance du patrimoine dans le développement économique de la ville. ■ M. R.

## Nice L'art baptise le tramway

Inauguré le 10 novembre, le tramway de Nice va naturellement changer le visage de la ville. Dans le droit fil de ce renouvellement urbain, la ville de Nice a décidé de s'inscrire dans cette modernité en demandant à 15 artistes contemporains français et étrangers (Ben, mais aussi Michael Graig ou encore Pierre di Sciullo) d'habiller symboliquement, et de manière permanente, la ville de leurs œuvres. Les différents quartiers de Nice desservis par le tramway seront ainsi entraînés dans cet élan artistique. Cette belle initiative a été confiée à un comité d'experts animé par François Barré, ancien président du Centre Pompidou. Jusqu'au 21 novembre, les artistes viendront à la rencontre du public pour expliquer leur démarche. ■